

Étapes pour accéder à la simulation – Mot de passe spécifique

Q: Erreur 401

R: J'avais ce message d'erreur au début et je me suis rendue compte que ça me prenait un mot de passe spécifique à la FSA. Je suis allée sur cette page https://applications.fsa.ulaval.ca/passepartout/default.aspx et j'ai simplement cliqué sur «obtenir mon mot de passe». Une fois qu'il a été créé je suis allée sur le lien d'accès à la simulation, dans la case pour l'identifiant, j'ai inscrit mon IDUL, sans aucun autre caractère devant et le mot de passe nouvellement créé et je suis entrée dans la simulation immédiatement, fini le message d'erreur.

Enregistrer; quitter la simulation

Q: J'ai enregistré plusieurs opérations sur la simulation comptable et je veux savoir quelle est la façon de quitter sans que je perde mes données? Lorsque je fais «précédent», il m'indique qu'il est possible que mes modifications ne soient pas enregistrées.

R : Voici la confirmation de l'équipe technique:

dans le GLACC, GLACF, Chiffrier, État des résultats, Bilan, État des capitaux propres, ça s'enregistre lorsqu'on change de ligne, donc pas de problème à fermer.

Pour le JG, JA, JV, JD, JE, il faut appuyer sur Traiter sinon ça s'enregistrera pas dans le GL.

Journal des ventes

Taxes

Q: Est-ce que la liste de prix inclut déjà les taxes dans le montant? Et également; j'imagine que pour les bons de commande fournisseur, les montants inscrits incluent déjà les taxes?

Pour confirmer, on considère que tout est taxable à moins d'une mention spécifique sur le document traité (ex. viandes diverses non taxables)?

R : c'est dans la majorité des cas <u>avant taxes</u> sauf indication contraire

Journal des encaissements

Escomptes, retour et rabais sur ventes et rabais de gros

Q:

Je ne suis pas certaine dans quel journal il faut inscrire les escompte et les rabais sur vente.

Selon les politiques internes, ça doit être inscrit dans le journal des ventes. Si je me fie au livre, on doit l'inscrire dans le journal des encaissements.

Aussi, je ne suis pas certaine de comprendre comment appliquer la taxe à la suite de ces rabais et escomptes.

Le 2% d'escompte, on le met sur le coût avant taxe et ensuite on ajoute les taxes à celui-ci? Et cela est inscrit dans le journal des ventes. Cela devient notre débit du compte client?

Lorsqu'il y a une note de crédit, on l'applique encore une fois sur ce montant avant taxes? Parce qu'en le rentrant dans le journal général, on crédite le montant de la vente après taxes dans le compte client. Je suis perdue..!! (p.391)

R: pour l'application de l'escompte elle se calcule sur le montant avant taxes mais ensuite tu réduits le montant dû initialement du montant de l'escompte sans recalculer les taxes. Tu peux faire **l'exercice Trévor et Mathieu**; cela t'aidera à bien comprendre comment le calculer et l'appliquer.

Dans le même exercice, tu pourras également pratiquer comment appliquer un retour et rabais. Il se calcule également avant taxes mais tu dois calculer les taxes sur ce montant. Pense à quand tu retournes un article au magasin que tu avais préalablement acheté; on te créditera le montant avant taxes de ton achat et on calculera les taxes sur le montant de l'item ainsi retourné et c'est ce

montant incluant les taxes qu'on te remettra. Tu n'as pas à payer les taxes sur un item retourné; c'est pourquoi on te crédite les taxes au complet.

Il y a une différence d'application entre l'escompte et les retours et rabais. En fait, tu dois voir l'escompte comme un incitatif que l'entreprise t'offre si tu paies plus rapidement ton compte, mais le gouvernement n'a pas à être pénalisé de ce montant de taxes parce que ce n'est pas un rabais sur la marchandise mais bien un incitatif au choix de l'entreprise acheteuse et vendeuse.

Rabais de gros : c'est comme si tu avais un spécial sur un item; donc le rabais de gros ne se comptabilise pas et il est applicable sur le montant avant taxes effectivement (pages 199-200 du manuel).

Retours et rabais (notes de crédit) et escomptes se calculent sur le montant avant taxes effectivement. Une note de crédit équivaut à un retour et rabais.

Retours et rabais au journal des ventes effectivement et escomptes au journal des encaissements si applicable sur une vente à crédit et au journal des décaissements si applicable sur un achat à crédit.

Q: J'ai de la difficulté avec le journal des encaissements. Lorsqu'il y a un encaissement pour un client qui avait acheté à crédit, j'ai remarqué que le montant encaissé est différent du montant qu'il devrait payer (après avoir fait le calcul avec (le montant avant taxes * escompte + retour et rabais sur vente) net du montant dans le compte client pour trouver le montant de l'encaisse). Le montant encaissé peut être plus petit ou plus grand, du coup je ne sais plus quoi faire.

R: Vérifiez dans le compte auxiliaire des C/C, vous trouverez les conditions de paiement de chaque client, ainsi que les factures précédant la simulation, s'il y a lieu

Journal des décaissements

Q:

- 1. Est-ce que les transactions sur le relevé bancaire qui n'ont pas été comptabilisées dans le JD doivent être comptabilisées dans le journal général?
- 2. Est-ce que je suis censé payer toutes les factures ouvertes sans attendre le retour du boss?

R:

1- pages 357 à 359 du manuel

2-il y a une politique interne concernant le paiement des factures ouvertes. Vous remplissez le plein rôle du comptable, vous avez toutes les autorisations requises en l'absence de Jeff en ce qui a trait à la comptabilité.

Journal des achats

Inscription de la date

Q: Quelle est la date qu'il faut inscrire dans le journal des achats lorsque la date de la facture est le 01 juin et la commande sera livrée dans 3 jours. Deuxième point, lorsque le fournisseur n'est pas inscrit au registre des taxes, alors on ne les calcule pas? Merci!

R: On indique la date de livraison et c'est à partir de cette même date que l'on calcule le nombre de jours pour l'escompte lorsqu'applicable.

Effectivement, si un fournisseur n'est pas inscrit au registre des taxes, il ne les fait pas payer à ses clients et il ne peut non plus récupérer les taxes sur les achats de son entreprise en contrepartie.

Q: En va-t-il de même pour le journal des ventes ? C'est-à-dire que j'inscrirais le bon de commande de M. Lebaume en date du 5 Juin (date de livraison), plutôt que du 2 juin (date de prise de la commande) par exemple ?

R: oui, tu comptabilises à la date où tu livres la commande. En date du 2 juin, le produit n'est pas gagné

Q: J'aimerais savoir si c'est 3 jours ouvrables ou si le fournisseur livre le samedi.

R: Si ce n'est pas spécifié, c'est 3 jours et non 3 jours ouvrables

Taxe sur la nourriture

Q: J'aimerais savoir, pour les commandes de nourriture (ex. Aliment plus), estce que l'on considère la marchandise taxable à moins d'une indication contraire sur le bon de commande ou si toute la nourriture est non taxable.

R: Lorsque cela est spécifié, c'est exempt de taxes. Sinon, on considère toujours les taxes

Journal des achats VS compte Achats

Q: Pour moi au journal des achats ce sont les bons de commandes d'achats de nourriture alors que pour les autres achats qui ne sont pas de la nourriture, je les mettrais au journal général

R: Le journal des achats est pour TOUS les achats à crédit.

Le compte Achats est uniquement pour les achats de nourriture. S'il s'agit d'autre chose que de nourriture, tu utilises la colonne Autres du journal des achats et tu sélectionnes le compte approprié.

Arrondissement de taxes

Q: Est-il possible que les soldes de débits et de crédits diffèrent de quelques cents, car lorsque j'entre mes données avec toutes les décimales (non arrondies), le système arrondi à l'entier le plus près. Devrais-je arrondir mes montants avant l'entrée de données pour que mes débits égalent mes crédits?

R: oui, il vaut mieux les ajuster avant l'entrée à 2 décimales près de façon à être en équilibre.

États financiers

Présentation bilan

Q: Considérant le gabarit fourni dans la simulation (aucune mention de "Moins" devant intitulés de comptes de sens contraire ou de colonne plus à gauche pour soustraire notamment les amortissement), doit-on mettre les chiffres des comptes de sens contraire en négatif pour indiquer qu'il s'agit de montants qui sont soustraits et non additionnés dans notre calcul?

On fait la même chose dans l'état des résultats avec retours et rabais sur ventes et escomptes sur ventes? Si on ne le fait pas, est-ce que le système comprendra de toute manière qu'on le soustrait pour obtenir les ventes nettes, c'est-à-dire que seulement le montant (et non le signe) est important au moment de la correction?

R:

état des résultats: pas de signe - devant

bilan: signe - devant les éléments nécessitant une soustraction

état des capitaux propres: signe - devant les éléments le nécessitant

signe de - si perte nette

État des résultats

Q: Puisqu'il n'y a pas d'écritures de clôture à faire, je suppose qu'on doit calculer le montant des ventes nettes/achats nets (etc...) à la main et non prendre le solde des comptes respectifs au chiffrier?

R: vous devez faire les parties E/R et bilan du chiffrier comme vous le voyez à la **p.236** du manuel entre autre. La seule chose qui diffère est de ne pas faire les écritures de clôture comme vous le feriez normalement en fin d'exercice.

Vous devez effectivement calculer votre CMV à la main et mettre le montant seulement dans l'É/R

Portion court terme de la dette long terme

Q:

Dans le bilan, pour le montant "partie à court terme de la dette à long terme", je me demandais si nous devrions additionner le montant de tous les versements qui seront fait dans les 12 prochains mois (puisque la dette à CT est normalement la dette qui sera repayée dans l'année suivante) et donc diminuer le montant de la dette à long terme de ce montant? Ou alors seulement les versements qui restent de l'année en cours?

R: Nous considérons la prochaine année, comme d'habitude

Petite caisse

Catégorisation

Q: Lors du renflouement de la petite caisse, je me demandais comment considérer chacun des items. En ce qui concerne l'uniforme et l'essence, il n'y a pas de problème puisqu'ils ont leurs propres comptes, mais pour les timbres, le rouleau de papier, le windex et le double de clé, est-ce que nous les considérons tous comme des fournitures de bureau?

R: Je ne peux répondre à votre question, mais je vous conseille de vérifier tous les comptes de charges et de choisir les mieux appropriés.

Q: Il y en a un seul qui m'embête c'est le Windex. Quel produit utile et polyvalent! Je suis plutôt porté à le mettre dans "Fournitures de cuisine". Perso, je l'utilise plus en cuisine que dans mon bureau! Il y a le compte "Entretien et réparation" qui est tentant ...

Sommes-nous pénalisés si on prend l'un plutôt que l'autre? Je n'ai pas vu de spécifications sur les produits de nettoyage dans le livre.

R: entretien et réparation serait un bon compromis

Taxes sur essence

Q: Est-ce que les taxes appliquées sur l'essence sont la TPS et TVQ? Étant donné que ce petit détail n'est pas mentionné explicitement dans la simulation et que dans la vie de tous les jours ce ne sont pas ces taxes qui sont appliquées sur l'essence.

R: oui il y a la taxe sur l'essence, mais il y également la TPS/TVQ appliquée sur l'essence et ce, même dans la vraie vie. Il faut donc considérer les TPS/TVQ sur l'essence et uniquement ces taxes.

Renflouement petite caisse

Q: Je ne comprends pas le principe de la petite caisse. Lors de la reconstitution, on débite les comptes liés aux charges et on crédite l'encaisse. Pourquoi crédite-t-on l'encaisse et non la petite caisse? Et pourquoi fait-on ensuite un chèque qui débite la petite caisse et crédite encore l'encaisse pour rétablir le solde de la petite (qui n'a jamais été crédité)? Je ne réussis à trouver l'explication.

R: vous devez lire le chapitre 8 sur le contrôle interne et la petite caisse aux pages 365 à 367.

Tout est bien indiqué dans le manuel ainsi que dans la séance sur le contrôle interne.

Rapprochement bancaire

Moment du rapprochement bancaire

Q: J'ai un peu de mal à figurer à quel moment faire le rapprochement bancaire.

J'ai comptabilisé toutes les transactions CC, CF, etc.. mais aussi les TEF comme Telus, Hydro, etc, car je pensais qu'il fallait comptabiliser toutes les transactions avec des taxes pour faire le paiement des taxes et ensuite le rapprochement bancaire, comme mentionné dans la séance 10.

Cependant, il semble que dans le livre et les notes, il soit écrit qu'il faut faire les écritures des TEF après les avoir constatés dans le rapprochement bancaire.

Je ne comprends pas bien à quel moment faire le rapprochement bancaire ? Le rapprochement bancaire doit contenir les TEF, même si les écritures sont évidentes à faire et contiennent des taxes ? Ou on les fait avant de faire le rapprochement et on utilise donc notre solde de l'encaisse après avoir comptabilisé ces écritures ?

Si je comprends bien, nous devons faire le rapprochement bancaire en 2 étapes? Comptabiliser l'ensemble des transactions manquantes, puis y retourner pour ajouter le chèque pour paiement des taxes.

Est-ce que ça signifie que ce chèque sera présent à la fois dans la section bancaire et la section comptable du rapprochement bancaire? Car après tout au moment de faire le rapprochement bancaire au départ, ce chèque n'existait pas, il n'était donc pas inclus dans le solde comptable! Ou bien nous devons uniquement ajuster le solde comptable de départ en soustrayant ce paiement? Je sais que d'une manière ou d'une autre le solde comptable ajusté sera le même, mais quelle est la démarche à suivre habituellement?

R: En fait, on doit effectuer le rapprochement bancaire en concomitance avec les écritures qui comportent des taxes afin de pouvoir effectuer le chèque de remise de taxes en même temps que le rapprochement et établir le solde final de l'encaisse.

Donc, lorsqu'on effectue le rapprochement, on constate qu'il y a des transactions TEF; on les comptabilise et on en extrait les taxes (pour les comptabiliser, comme on fait dans toute écriture avec taxes). Une fois toutes les transactions du relevé bancaire qui doivent être comptabilisées faites, on effectue le chèque de versement des taxes et on complète le rapprochement bancaire incluant ce chèque de taxes en circulation.

Les transactions du rapprochement bancaire à comptabiliser doivent l'être au journal général et le chèque de versement de taxes doit se faire au journal des décaissements.

Le rapprochement bancaire est une des dernières étapes de la simulation, c'est pourquoi vous rencontrez le problème de taxes, vous le faites trop tôt et il vous manque un ou plusieurs chèques ou transactions.

Q: La seule chose qui me laisse perplexe, c'est que si je veux inclure le chèque des taxes dans la section des chèques en circulation et que je veux avoir un solde ajusté qui balance dans les deux sections, je me retrouve à devoir inscrire également ce chèque dans la section "solde comptable". Est-ce normal? Je ne crois pas avoir vu rien de semblable dans les acétates ou dans le manuel et ça ne peut pas être parce que j'ai procédé trop tôt, mes états financiers étaient terminés avant que je revienne jouer dans le rapprochement bancaire pour y inclure les TEF.

R: Il est indiqué dans les politiques internes que les taxes doivent être payées aux 3 mois, soit à la fin juin. Vous devez donc déjà comptabiliser le paiement des taxes dans vos livres avant même de penser à faire le rapprochement bancaire. Vous avez vu comment faire les écritures de paiement de taxes dans les acétates, le chèque sera émis et vous aurez un chèque en circulation

Après avoir fait vos écritures vous devez vider vos comptes de taxes et ajuster votre rapprochement bien entendu! Il faudra le balancer ainsi! Vous devez trouver d'abord les opérations qui manquent du côté encaisse (toutes!!) ensuite vider vos taxes, et par la suite faire le "réel rapprochement bancaire"

Q: Avec tout ça j'ai une question de disposition sur le format de rapprochement bancaire. Étant donné qu'on fait l'écriture de paiement des taxes "un peu en parallèle". Je me demande quelle valeur écrire dans le champ "solde comptable". Habituellement, on y inscrit le solde de l'encaisse avant rapprochement. Mais comme j'ai fait toutes mes écritures de rapprochement et ensuite l'écriture de paiement des taxes, mon solde avant rapprochement n'inclut pas les taxes. Il faudrait donc que j'inscrive dans le champ "solde comptable" soit:

- 1. Le vrai solde au compte encaisse avant rapprochement et que je mette le montant du paiement des taxes des deux côtés du tableau.
- 2. La somme du solde au compte encaisse avant rapprochement et du montant du paiement des taxes. Mais ce sera un montant qu'on ne verra pas dans le solde du compte encaisse.

R: excellente question!

Effectue le paiement de tes taxes et établis ainsi ton solde d'encaisse comptable et prends ce solde pour le solde comptable avant rapprochement.

L'important est que tout balance de toute façon

Salaires au relevé bancaire

Q: Puisque nous avons les rapports de paie dans les courriels, ne pouvonsnous pas procéder à l'écriture des paies lorsque nous recevons ce relevé? Et ensuite considérer uniquement les frais lors du rapprochement bancaire?

C'est indiqué dans le point 9 du "Guide simulation comptable": Consulter les courriels afin de traiter tout élément supplémentaire pouvant s'y retrouver. Puisque le rapport de paie se trouve dans les courriels ce serait logique de les considérer à ce moment non?

R: Bien sûr que vous devez comptabiliser les paies! Vous comptabilisez simplement les charges et non les passifs. Je vous conseille de faire vos écritures de paies avant ou conjointement avec le rapprochement bancaire, à votre guise. Vous assurez que vos montants correspondent à ce qui est débité du compte bancaire.

Q: J'ai refait mes transactions de paie avec le rapprochement et j'ai un petit questionnement. La différence entre mon solde bancaire et solde de l'encaisse est en fait mes indemnités de vacances que j'ai entrées dans le passif à court terme. Je suis bloqué quant à ce qu'il faut faire pour rapprocher ce montant

R: si tu regardes à la page 479 du manuel cela devrait t'aider

Comptabiliser les TEF

Q:

Je me demandais comment déterminer quelles transactions de transferts électroniques de fonds doivent faire l'objet d'une écriture au moment où elles se produisent vs lesquelles doivent être comptabilisées après le rapprochement bancaire (donc apparaitre dans le rapprochement bancaire). Pour certaines, c'est évident, comme le chèque NSF puisqu'on le "découvre" en consultant le relevé bancaire, mais pour d'autres transactions où on a moyen de le savoir avant la réception du relevé bancaire (le paiement du prêt à long terme qui est à date fixe, les paies pour lesquelles on reçoit un relevé de la banque au moment de la transaction, le transfert pour acompte provisionnels pour lequel on est averti par courriel, etc).

Ou il n'y a pas de bonnes et mauvaises réponses, l'important étant juste que tout soit comptabilisé à la fin du mois et que le rapprochement bancaire reflète ce qui n'avait pas été comptabilisé à ce moment-là?

Ensuite; qu'arrive-t-il avec la remise des taxes pour les transactions ayant été comptabilisées suite au rapprochement bancaire. Elles seront simplement remises lors du paiement suivant (ou déduites du paiement suivant selon le type de transaction)?

R: Avant d'effectuer le rapprochement bancaire; vous devez d'abord établir le solde du compte Encaisse au grand livre général, i.e vous assurez d'avoir comptabilisé toutes les transactions affectant l'encaisse; avoir procédé à tous les paiements de fin de période (vérifier tous les comptes fournisseurs, vérifier la liste de chèques émis etc.); avoir effectué le renflouement de la petite caisse et traité toutes les transactions au relevé bancaire qui impliquent les taxes afin de pouvoir émettre votre chèque de remise des taxes au gouvernement. Une fois que votre solde d'Encaisse au grand livre aura été établi, vous pourrez alors effectuer le rapprochement bancaire.

Vous devez comptabiliser les TEF qui sont sur le relevé bancaire en faisant le rapprochement bancaire; vous devez traiter toutes les transactions de la simulation et les TEF sur le relevé afin de pouvoir ensuite faire votre versement de taxes en incluant toutes les taxes de la période.

Q: Telus, Hydro et le prêt hypothécaire sont-ils des TEF?

R: oui

Q: Mon solde d'encaisse ne pointe toujours pas avec celui de mon relevé bancaire, et je voulais savoir s'il était possible de continuer la simulation et revenir au rapprochement plus tard? Je préfère perdre un peu de points pour le rapprochement que de perdre des heures à trouver ce qui ne va pas pour finalement perdre plus de points car je n'ai pas eu le temps de finir le reste de la simulation.

R: oui, tout à fait, la seule chose est qu'il faudra modifier l'encaisse par la suite au chiffrier et aux états financiers et quelques autres comptes si des éléments du rapprochement bancaire ont été modifiés.

Commandes journalières

Dates de dépôt

Q: Doit-on enregistrer les commandes journalières à la dernière date de la semaine ou bien à la date du dépôt dans le relevé bancaire?

Par exemple, doit-on enregistrer les commandes journalières de la semaine du 5 au 11 juin le 11 juin ou bien le 12 juin car c'est la date du dépôt inscrite dans le relevé bancaire.

R: Le 11, à la date de comptabilisation. Le relevé bancaire sert seulement à faire de la conciliation, il peut y avoir des délais ou autres choses que font varier les dates!

Numéro bon de commandes journalières

Q: Lorsque je fais une entrée pour une commande journalière je dois sélectionner le crochet dans l'espace commande mais je suis incapable de le sélectionner et le système m'empêche d'enregistrer.

R: tu dois les comptabiliser au journal des encaissements

Bons commande ventes

Q: Étant donné que nous comptabilisons les commandes comptoir dans le compte VENTES, est-ce que pour les bons de commande clients, seulement la partie de la commande utilisant les services de traiteur sont comptabilisés au compte «produit et service», ou le bon de commande client au complet y est comptabilisé?

R: seule la portion des commandes utilisant les services de traiteur est comptabilisée au compte produits et services; l'autre portion de la commande va au compte Ventes

Escompte de gros

Q: Extrait de la politique : "escompte de gros de 2 % avec l'achat de 25 plats préparés et plus sur une même commande"

L'escompte de gros est bel et bien applicable dès qu'il a au moins 25 plats préparés, et ce même si les 25 ne sont pas de la même sorte. Exemple fictif: 13 pâtés et 13 sandwichs végétariens; total 26 sur une commande. Il y aurait alors un 2% d'escompte.

R: oui

Chèques émis

Q : Mon ordre de chèque n'est pas en ordre chronologique.

R: Ne vous préoccupez pas de l'ordre des chèques.

Nous avons bâti la simulation de façon à:

1- pouvoir modifier des transactions

2-faciliter le moteur de correction

3- attribuer des transactions aléatoires à chaque étudiant

Donc, en prenant tout ceci en considération, le travail qui vous est demandé et l'objectif recherché est de vous faire préparer des états financiers complets selon le cycle comptable afin de valider votre compréhension du **processus**. Vous devez vous servir des documents et y entrer les informations qui vous sont fournis et prendre cette information telle qu'elle est.

Q: Est-ce que la séquence numérique des chèques doit être complète ou il est possible qu'il y ait des chèques annulés?

R: Il est possible que des chèques aient été annulés effectivement

Q: Après tout avoir enregistré mes bons de commande d'achats dans le JA, je voudrais savoir à quelle date exactement je dois comptabiliser mon émission de chèque puisque plusieurs fournisseurs n'encaissent pas mon chèque dans le mois de juin selon le relevé bancaire.

R: Il est indiqué dans les politiques internes que le propriétaire fait les chèques à la date limite pour pouvoir bénéficier des escomptes au maximum, vous devez donc vérifier dans l'auxiliaire des comptes fournisseurs les conditions de paiements respectifs. Il est possible que les chèques n'apparaissent pas

immédiatement dans le relevé bancaire en raison des délais de poste et de banque, vous en tiendrez compte seulement lors du rapprochement bancaire.

Q: Il y a une chose que j'aimerais comprendre sur les chèques émis, un chèque a été émis par l'entité "Maman j'ai faim", est ce que cela veut dire que l'entreprise s'est émise un chèque à elle-même?

R: voir manuel pages 366-367 cela va t'aider à mieux comprendre

Verre à tout - Retour et rabais

Q: Je me demandais comment nous devions comptabiliser les retours et rabais sur achats dans le cas du fournisseur Verre à tout. Puisqu'il s'agit d'un achat de verre, j'ai constaté l'achat dans le compte de charge vaisselle. Maintenant, pour le retour devons-nous créditer directement le compte de charge ou plutôt le compte retours et rabais sur achat?

R: Le compte RR achats est utilisé uniquement lors des retours touchant le compte Achats.

Rapports de paie

Q: Dans les politiques internes il est indiqué que Paie Dujardin s'occupe des "paiements des déductions à la sources aux instances gouvernementales".

Est-ce que ça veut dire que je n'inscrits pas les déductions dans l'un des journal mais j'effectue simplement le transfert d'argent à Paie Dujardin ?

ou je débite les comptes de passifs (RRQ à payer par exemple) pour ensuite les créditer dans l'opération suivante lorsque je transfert les fonds à Paie Dujardin ?

R: Il y a une acétate dans la séance sur les salaires qui indique clairement la façon de traiter les salaires dans la simulation

Dette à long terme et intérêts dette, cédule de remboursement

Q: Est-ce que la paiement de la dette LT constitue un TEF au rapprochement bancaire?

R : Celui-ci apparait sur le relevé bancaire, mais pas dans l'encaisse, vous devez donc le comptabiliser

Q: Je voulais vérifier un point concernant les intérêts de la dette à long terme. Considérant que les paiements mensuels sont le 7 de chaque mois, doit-on considérer les intérêts cumulés du 7 au 30 juin dans les régularisations ou pas? Je n'ai pas vu de mention si le montant du 7 juin couvrait du 7 mai au 7 juin ou si le paiement du 7 juin était pour le mois de juin complet.

R: La période est du 7 au 7

Q: Je ne suis pas certaine de comprendre à quoi sert la cédule de remboursement. Pourriez-vous m'expliquer la logique derrière tout ça et comment je dois procéder pour la passation de ces écritures?

R: Elle sert à 2 choses:

1- la régularisation des intérêts au chiffrier

2- déterminer la portion à court terme de la dette à long terme au passif à court terme au bilan (12 prochains versement de capital) et inscrire la dette à long terme au passif à long terme au bilan

Taxes sur assurances

Q: Étant donné qu'il n'y a aucune précision au sujet des taxes (tps, tvq), je ne les applique pas?

R: Les assurances sont assujettis à une taxe de 9%, mais cette taxe n'est pas récupérable, de plus, elle est inclus dans le montant de la prime. La TPS et la TVQ ne s'applique pas dans le cas des assurances, puisqu'il s'agit d'un service financier spécial et que la loi en a décidé ainsi dans ce cas bien précis.

Bien relire les politiques internes en cas de doute, beaucoup d'informations importantes s'y retrouvent.

Frais NSF

Q : Que représentent les NSF?

R: Non suffisant fund (insuffisance de fonds)

Ajustement compte stock

Q: Puisqu'il n'y a pas de colonne dans le chiffrier pour les écritures de clôture... est-ce que je passe l'écriture pour ajuster le compte des stocks dans le journal général ?

R: Nous effectuons des états financiers intermédiaires; i.e les régularisations ne se font qu'au chiffrier (pas au journal général ni report au grand livre) pour préparer les états financiers. Il n'y a donc pas d'écritures de fermeture officielle non plus.

Ton ajustement de stock ne se fait donc qu'au chiffrier.

Q: je ne trouve pas le compte CMV ou un compte lui ressemblant?

R: Nous sommes en inventaire périodique et non permanent; revoir la séance sur l'inventaire périodique